



## SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

### Compte rendu du comité de pilotage

<b>Emetteur :</b>	Stéphanie ISOARD (Syndicat de bassin de l'Elorn)	<b>Date et heure :</b>	13 janvier 2021 à 14h00
<b>Lieu :</b>	Commune de Sizun – Salle Saint Ildut		
<b>Opération :</b>	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
<b>Ordre du jour :</b>	Bilan d'animation 2019/2020 et désignation du président du COFIL et de la structure animatrice		
PARTICIPANTS			
<b>Nom</b>	<b>Organisme/Collectivité</b>	<b>Fonction</b>	
Mme Emmanuelle APPERE	Commune de La Roche Maurice	Adjointe au Maire	
Mme Sabine BAURAND	Sous-préfecture de Brest	Cheffe du Pôle d'appui territorial	
Mme Laura BERTHEL	Centre régional de la propriété forestière	Technicienne	
M. Michel BERNARD	Commune de Saint Servais	Maire	
Mme Viviane BERVAS	Syndicat de bassin de l'Elorn Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn Commune de Landerneau	Vice-Présidente Vice-Présidente Adjointe au maire	
M. Henri BILLON	Commune de Loc Eguiner	Maire	
M. Guillaume BODENEZ	Commune de Dirinon	Maire	
M. Bruno CADIOU	Commune de Locmear	Maire	
Mme Anne CORBE	CECLANT division Prévention Maîtrise des Risques et Environnement	Conseiller environnement	
Mme Solange COTTON	Fédération française de randonnée	Bénévole	
Mme Clémence GARIGLIETTI	Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne	Animatrice aquacole	
M. Francis GROSJEAN	Anciennement Syndicat de bassin de l'Elorn	Ancien Président du COFIL	
M. Tanguy HALNA DU FRETAY	PREMAR	Chargé de mission	
M. Philippe HERAUD	Commune de Plounéventer	Maire	
Mme Stéphanie ISOARD	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargée de mission N2000	
M. Pascal JAKYMIW	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	Chargé de mission Natura 2000	

M. Hugues LE FLOCH	Commune de Lampaul-Guimiliau	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre LE GALL	Bretagne vivante	Bénévole
M. Philippe MASQUELIER	Syndicat de bassin de l'Elorn	Directeur
M. Stéphane MICHEL	Commune de Plougastel-Daoulas	Conseiller municipal
M. Laurent PERON	Syndicat de bassin de l'Elorn Commune du Relecq Kerhuon Brest Métropole	Président Maire Vice-Président
Mme Morgane QUENTRIC BOWMAN	Communauté de communes du Pays de Landerneau- Daoulas Commune de Ploudiry	Vice- Présidente  Maire
Mme Claudie QUERE	Sous-préfecture de Brest	Pôle d'appui territorial
Mme Laurence ROCHE	Office national des forêts	Technicienne
M. Mickaël VAILLANT	Commune de la Martyre	Adjoint au Maire
<b>EXCUSÉS</b>		
<b>Nom</b>	<b>Organisme/Collectivité</b>	<b>Fonction</b>
Mme Laurence CLAISSE	Commune de Landivisiau*	Maire
M. Jean-Yves COLLIN	Les alligators de Landerneau	Salarié
M. François CUILLANDRE	Pôle métropolitain du pays de Brest	Président
Mme Nathalie GODET	Commune de Loperhet	Maire
M. Fabrice JACOB	Commune de Guipavas*	Maire
M. Jean-Yves KERMARREC	Association de pêche et de protection du milieu aquatique (APPMA) de l'Elorn	Président
M. Nicolas KERMARREC	Maison de la rivière	Animateur
Mme Agnès LIEURADE	Conservatoire botanique national de Brest	Chargée d'étude
M. François-Xavier LORRE	Direction départementale de la Cohésion sociale	Directeur départemental
M. Patrick LUNEAU	Agence de l'eau Loire Bretagne	Chargé de mission
M. Philippe QUILLAY	Office français de la biodiversité	Chef de service
M. David ROULLEAUX	Commune de La Forest-Landerneau*	Maire

\* Collectivités ayant donné pouvoir pour le vote

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

### Rappels généraux sur le site

### Election des acteurs de l'animation 2021/2024

- Election du Président du comité de pilotage
- Désignation de la structure animatrice

### Bilan de l'animation 2019/2020

- Mise en œuvre des actions
- Communication / sensibilisation
- Suivis scientifiques
- Veille environnementale

### Perspectives d'animation 2021

- Prévisionnel d'activité

## DEROULEMENT DE LA REUNION

### Introduction de la séance

---

M. GROSJEAN, ancien Président du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000, de 2014 à 2020, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

Il en profite pour dresser un bilan de la politique Natura 2000 à l'échelle européenne, au regard du rapport d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces sur la période 2013-2018. Malgré les actions positives mises en place sur les différents sites Natura 2000, la biodiversité européenne continue de se dégrader et il est urgent, face à ce constat, de passer à la vitesse supérieure.

Honoré d'avoir été à la tête du COFIL Natura 2000 pendant 6 ans, il se retire aujourd'hui et souhaite bon courage aux membres du COFIL et au futur Président qui prendra sa relève.

Les différents participants au COFIL sont invités à se présenter au cours d'un tour de table puis Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, expose l'ordre du jour.

Remarque : La présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site internet du Syndicat de bassin de l'Elorn, rubrique « actualités » (<http://www.bassin-elorn.fr/>) ou sur celui du site Natura 2000 (<http://riviere-elorn.n2000.fr/>).

## Rappels généraux

---

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement rappelés aux membres du comité de pilotage, ainsi que les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation.

Le rôle et la composition du comité de pilotage sont ensuite exposés et Mme ISOARD rappelle qu'au cours de la séance du 6 juillet 2017, les membres du comité de pilotage avaient élu M. Francis GROSJEAN comme président du COFIL et désigné le Syndicat de Bassin de l'Elorn comme structure animatrice pour une durée de 3 ans, nécessitant aujourd'hui de procéder à une nouvelle élection.

## Election des acteurs de l'animation 2021/2023

---

Les collectivités territoriales et leurs groupements au sein du COFIL sont au nombre de 32, 16 d'entre elles sont représentées et 3 ont donné un pouvoir.

- **Election du Président du COFIL**

Mme Sabine BAURAND, représentante de la sous-préfecture de Brest, procède à l'élection et remercie au préalable M. Francis GROSJEAN pour ses 6 années à la tête du comité de pilotage.

M. Laurent Péron, Président du Syndicat de bassin de l'Elorn, est le seul candidat à la Présidence. Aucun membre de l'assemblée ne s'opposant à cette désignation, **M. PERON est élu Président du COFIL à l'unanimité des votants pour une durée de trois ans.**

- **Désignation de la structure animatrice**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est le seul candidat pour ce rôle. En l'absence d'opposition, **le Syndicat de Bassin de l'Elorn est reconduit comme structure animatrice du site à l'unanimité des votants et pour une durée de trois ans.**

M. PERON remercie les membres du COFIL et souhaite que cette instance puisse être le lieu de discussions riches autour d'objectifs communs de protection de la biodiversité du site. Il les remercie également pour cette marque de confiance renouvelée au Syndicat de Bassin de l'Elorn en sa qualité de structure animatrice.

## Bilan de l'animation 2019/ 2020

---

- **Mise en œuvre des actions**

Mme ISOARD rappelle que les actions mises en place sur un site Natura 2000 passent principalement par la contractualisation d'engagements volontaires ayant pour objectif la mise en place de mesures de gestion adaptées à la biodiversité du site.

### **Les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques)**

Ces contrats agricoles, mis en œuvre entre 2015 et 2020, en collaboration avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, sont détaillés et localisés sur une carte. Au total, près de 32 hectares de terres agricoles ont été engagés depuis 2015, soit 8% de la surface agricole utile du site.

### **Les contrats Natura 2000**

Un historique des 7 contrats réalisés entre 2011 et 2020 sur le site est exposé, pour un total de 127 769€ mobilisés.

Mme ISOARD présente ensuite le dernier contrat mis en place sur le site, ayant pour objectif la protection des laisses de mer et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels par le ramassage des macrodéchets sur un linéaire de berge de 1 000 mètres, à Loperhet. Ce contrat, par la mise en place d'un protocole européen de tri des macrodéchets, permet également de recueillir des informations sur les types de déchets récoltés et leur provenance. La typologie des déchets récoltés en 2019 est présentée, mettant en évidence la prépondérance des déchets plastique qui représentent 91% de la collecte.

Ce contrat a également servi de base à la construction d'un ambitieux projet européen INTERREG de prévention de la pollution plastique, porté par le Syndicat et 17 autres partenaires. Lancé depuis janvier 2020, ce projet s'articule en 3 actions phares sur l'Elorn :

- Le nettoyage intégral de la rivière, des sources à l'estuaire, et le tri des déchets collectés pour remonter aux sources de contamination. Au cours de l'année 2020, 1 100 kg de déchets ont été collectés.
- La mise en place de 5 filets de rétention en sortie d'eaux pluviales sur les communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun. L'analyse de leur contenu permettra d'évaluer le flux de déchets transitant par les eaux pluviales et de réfléchir à des actions pour en diminuer la quantité
- La sensibilisation des scolaires et du grand public à la thématique de la pollution plastique, par des animations dans les classes ou la mise en place de supports de communication sur les lieux de promenades (panneaux, sculpture de déchets...). Une communauté rassemblant les ramasseurs de déchets sur l'Elorn sera créée, avec un site internet dédié, permettant de mieux coordonner les ramassages.

Mme ISOARD explique que, si les conditions sanitaires le permettent, une réunion spécifique de présentation du projet INTERREG sera prochainement planifiée. En attendant, elle reste à la disposition de toutes les communes ou associations qui souhaiteraient planifier un ramassage de déchets sur l'Elorn pour les accompagner, leur prêter du matériel et récupérer les déchets collectés.

Un nouveau contrat Natura 2000 est ensuite présenté. Actuellement à la signature du Préfet, ce contrat, porté par Brest Métropole, permettra de réaliser des aménagements en faveur du Grand rhinolophe (chauves-souris d'intérêt communautaire) dans un souterrain d'une ancienne minoterie située sur la commune de La Roche Maurice. Son coût estimé est de 3 369 € avec 20% d'autofinancement.

### **Actions hors contrat**

Mme ISOARD expose ensuite l'action du Syndicat de bassin de l'Elorn sur la gestion des espèces invasives végétales de son territoire. Elle indique que cette problématique ne peut pas se raisonner uniquement à l'échelle du site Natura 2000, et qu'il a été fait le choix de mettre en place une politique d'accompagnement des acteurs locaux, sur les 34 communes du territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn (les 8 autres communes faisant l'objet d'une politique propre à Brest métropole). Cet accompagnement des acteurs locaux (collectivités, entreprises privés...) s'appuie sur des rencontres annuelles, des sessions de formation, mais également sur l'élaboration de documents ressources.

- **Information, communication, sensibilisation**

Le souhait a été formulé de renforcer la communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) en cette année particulière où la mise en place d'animation grand public était grandement limitée. Un stand de présentation des enjeux Natura 2000 via un « Quizz famille biodiversité » a toutefois pu être tenu lors de la semaine de l'Elorn, au Lac du Drennec, début octobre.

Au niveau scolaire, différents ramassages de déchets ont été organisés en lien avec de nombreux partenaires pour sensibiliser les élèves à l'impact des déchets sur la biodiversité.

Enfin, en fin d'année, une animation a été mise en place sur l'Aire Terrestre Educative de Sizun, en lien avec l'éco-collège de Sizun et la Maison de la rivière, pour présenter à 3 classes de 6<sup>e</sup> le site Natura 2000 et ses enjeux.

- **Suivis scientifiques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000.

Elle détaille ensuite les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2019/2020 (zone d'herbier de zostères, loutre d'Europe, mulette perlière...) et explique qu'elle a également participé à d'autres suivis organisés par des partenaires locaux, tels que les indices d'abondance saumon, ou le comptage de Grands rhinolophes.

- **Veille environnementale**

Mme ISOARD rappelle qu'un projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'il est inscrit sur la liste visée au code de l'environnement (art R414-19) ou l'une des 2 listes établies par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers (manifestations sportives, projets d'aménagement, ...).

Ces démarches d'accompagnement permettent de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD met également en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire, pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles.

## **Perspectives d'animation pour 2021**

---

- **Prévisionnel d'activité**

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation suivant quatre grands axes : contractualisation, communication/sensibilisation, suivi écologique et veille environnementale. Elle ajoute également que même si l'aspect « gestion administrative et financière » n'a pas été détaillé dans le bilan de l'année écoulée, cette thématique occupe une part non négligeable de son temps de travail.

Mme ISOARD remercie les participants pour leur attention et se dit à l'écoute de leurs diverses questions.

## Discussion

---

M. JAKYMIW (DDTM) interroge l'animatrice sur le devenir de la terre contaminée par les espèces invasives. Cette dernière explique que certaines communes font le choix de l'envoyer en ISDI, tandis que d'autres préfèrent la stocker dans une zone dédiée, éventuellement bâchée, qui ne pourra pas être remobilisée pour d'autres travaux.

Mme ROCHE (ONF) souligne l'importance de la problématique des invasives sur le territoire, et plus particulièrement en forêt pour ce qui la concerne, et regrette qu'un grand nombre d'espèces soient aujourd'hui encore en vente libre.

M. PERON (SBE), nouveau Président du COFIL, s'interroge maintenant sur la suite des événements. Mme ISOARD explique qu'habituellement, le comité de pilotage se réunit une fois par an pour la présentation du bilan de l'année écoulée et les perspectives d'animation. Lors de la phase d'élaboration du document d'objectifs, les membres du COFIL avaient été amenés à travailler en groupe de travail sur différentes thématiques mais ces groupes de travail n'ont pas été remis en place depuis la validation du document. M. MASQUELIER (SBE) précise que la révision du document d'objectif n'est, pour l'heure, pas à l'ordre du jour.

Mme ISOARD (SBE) ajoute toutefois que si le comité de pilotage souhaite travailler sur un sujet en particulier, de nouveaux groupes de travail peuvent être mis en place et qu'elle se tient à la disposition de tous les membres du comité de pilotage qui souhaiteraient travailler sur une problématique particulière.

M. PERON (SBE) confirme qu'il ne faut pas hésiter à solliciter le Syndicat de bassin de l'Elorn pour tout sujet et qu'il se tient également à leur disposition s'ils souhaitent échanger directement avec lui.

M. JAKYMIW (DDTM) précise qu'il devrait encore être possible de mobiliser des fonds durant l'année 2021 puisqu'il reste encore des crédits européens non utilisés.

M. BILLON (commune de Loc Eguiner) souligne l'importance de ne pas laisser passer de financement.

M. JAKYMIW (DDTM) explique que le site Natura 2000 de l'Elorn est un site très actif comparé à d'autres sites et qu'il mobilise des financements très fréquemment.

Mme ISOARD explique qu'elle juge préférable, même en cas d'incertitude de financement, de continuer à monter des contrats afin de pouvoir être réactif lorsqu'une enveloppe financière arrivera.

M. MASQUELIER (SBE) explique que le Syndicat accompagne les porteurs de projet dans la réalisation de leur contrat de bout en bout, notamment concernant les démarches administratives.

Mme ISOARD (SBE) confirme qu'elle s'occupe du montage administratif et financier de chaque contrat et que les différents acteurs du site ne doivent pas hésiter à la solliciter pour tout projet afin d'évaluer ensemble s'il pourrait faire l'objet d'un financement.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. PERON remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.